



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 6 mars 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 14
Quorum : 8
Présents : 10
Représentés : 4
Votants : 14
Date de la convocation : 24 février 2025
Date de l'affichage du PV : 10 mars 2025

Date d'affichage : 24 février 2025

Le jeudi six mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DROUGES, régulièrement convoqué le 24 février 2025, s'est réuni en séance publique à la mairie de DROUGES.

Présents : Patricia MARSOLLIER, Camille GITEAU, Hervé OLIVRY, Fabienne CADO, André DAVID, Christophe NOUVEL, Jean-Claude PIPARD, Marjorie SCHUER-POIRIER, Patrick VAN DEN EYNDE et Alexis VIEL.

Absents excusés : Marianne BLANDIOT pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Céline HEINRY pouvoir à Marjorie SCHUER-POIRIER, Marcel ORHAN pouvoir à Patrick VAN DEN EYNDE et Christian TARIEL pouvoir à Jean-Claude PIPARD.

Secrétaire de séance : M. Hervé OLIVRY.

Décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de sa délégation

- Néant

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL du 23 janvier 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Procès-Verbal de la précédente réunion du 23 janvier 2025.

Madame Le Maire préside la séance.

01-03/2025 – FINANCES – Attribution des subventions 2025

La « commission finances » s'étant retrouvée le 18 février 2025, Madame le Maire propose au conseil municipal de déterminer les différentes subventions et d'accorder les subventions suivantes :

- **SORTIES SCOLAIRES** : 30 € par jeune de Drouges sur présentation par l'établissement de la liste des bénéficiaires et sous réserve que le séjour comporte au minimum 4 nuits.
- **ASSOCIATIONS SPORTIVES** : 25 € par jeune licencié de Drouges, d'âge au plus de 18 ans dans l'année 2025 sur présentation de la liste des jeunes avec date de naissance et leur adresse par chaque association bénéficiaire.



- **ASSOCIATIONS** émanant des lycées professionnels : 30 € sur présentation de la liste nominative des jeunes par chaque établissement concerné comprenant l'identité, l'adresse et la classe fréquentée par le jeune.

- **AUTRES ASSOCIATIONS :**

AFN-UNC-Soldats de France	160,00 €
ARP Nature et découverte	150,00 €
Club de la joie	250,00 €
Equi'Partage	150,00 €
FARM&Village	1465,00 €
Association de Jumelage La Guerche/Ksiaz	60,00 €
ADMR	120,00 €
CLIC - CODEM (0.50 € x 514 nbre d'habitants)	257,00 €
Association Saint-Lazare	60,00 €
Amicale des donateurs de sang	60,00 €
CIDFF – Droit des femmes et des Familles	60,00 €
La Croix d'Or 35 (Alcool Assistance Vitré)	60,00 €
Foyer socio-éducatif main au pays guerchais (0,20 € x 514 nbre d'habitants)	102,80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'accorder les subventions ci-dessus, et autoriser Madame Le Maire à les verser.

02-03/2025 – TRAVAUX – Revitalisation du Centre Bourg, sécurisation Place Amand Pipard et abords salle de la Fontaine – Financement (Phase 1a)

Exposé :

Le 14 septembre 2023, le Conseil Municipal a retenu la candidature du cabinet A'DAO pour une mission de maîtrise d'œuvre afin de mener à bien le projet de reconfiguration et sécurisation des abords de la salle de la Fontaine et Place A. Pipard et création d'espaces jeux, terrain de CROSS, CRAPA, et sécurisation d'une liaison douce.

Après réflexion, il a été proposé de lancer l'opération en deux phases :

-Phase 1 : Reconfiguration et sécurisation abords de la salle de la Fontaine et Place A. Pipard et création d'espaces jeux - Les travaux de cette première phase sont prévus pour le second semestre 2025 ;

-Phase 2 : sécurisation d'une liaison douce, terrain de CROSS, CRAPA (travaux à prévoir au prochain mandat – courant d'année 2026 ou 2027).



La phase 1 se décompose en 2 parties distinctes :

- 1a – Revitalisation du centre bourg, sécurisation Place Amand Pipard et abords salle de la Fontaine

- 1b – Revitalisation du Centre Bourg - Création d’Espaces jeux

Dans sa **phase 1a**, le financement du projet « Revitalisation du Centre Bourg, sécurisation Place Amand Pipard et abords Salle de la Fontaine » peut s’établir comme suit :

Travaux Phase 1a : estimé à 230 105,60 € HT soit 276 126,72 € TTC,

Subventions =	DETR	30,42 %	soit	70 000,00 €
	DSIL	30,42 %	soit	70 000,00 €
	Conseil départemental	19,16 %	soit	44 090,00 €
	Total=	80,00 %		
Fonds propres		20 %	soit	<u>46 015,60 €</u>
				230 105,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D’APPROUVER l’opération telle que présentée
- D’ARRÊTER les modalités de financement
- DE SOLLICITER les subventions nécessaires à ce projet.

03-03/2025 – TRAVAUX – Revitalisation du Centre Bourg - Création d’Espaces jeux – Financement (Phase 1b)

Exposé :

Le 14 septembre 2023, le Conseil Municipal a retenu la candidature du cabinet A’DAO pour une mission de maîtrise d’œuvre afin de mener à bien le projet de reconfiguration et sécurisation des abords de la salle de la Fontaine et Place A. Pipard et création d’espaces jeux, terrain de CROSS, CRAPA, et sécurisation d’une liaison douce.

Après réflexion, il a été proposé de lancer l’opération en deux phases :

-Phase 1 : Reconfiguration et sécurisation abords de la salle de la Fontaine et Place A. Pipard et création d’espaces jeux - Les travaux de cette première phase sont prévus pour le second semestre 2025 ;

-Phase 2 : sécurisation d’une liaison douce, terrain de CROSS, CRAPA (travaux à prévoir au prochain mandat – courant d’année 2026 ou 2027).

La phase 1 se décompose en 2 parties distinctes :

- 1a – Revitalisation du centre bourg, sécurisation Place Amand Pipard et abords salle de la Fontaine

- 1b – Revitalisation du Centre Bourg - Création d’Espaces jeux

Dans sa **phase 1b**, le financement du projet « Revitalisation du Centre Bourg – Création d’Espaces Jeux » peut s’établir comme suit :

Travaux Phase 1b : estimé à 27 325,00 € HT soit 32 790,00 € TTC

Subventions =	DETR	30,00 %	soit	8 198,00 €
	ANS	50,00 %	soit	13 662,00 €



Fonds propres

Total = 80,00 %

20,00 %

soit

5 465,00 €

27 325,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER l'opération telle que présentée
- D'ARRÊTER les modalités de financement
- DE SOLLICITER les subventions nécessaires à ce projet.

04-03/2025 – CIMETIÈRE – Rétrocession concession F39 (Nomenclature : 3.1)

Mme le Maire précise que Monsieur et Madame Joseph et Gabrielle GENDROT sont titulaires d'une concession trentenaire acquise le 10 septembre 2003, située Carré F numéro 39.

Or, ceux-ci souhaitent rétrocéder à la Commune ladite concession.

Le prix de rachat serait de 28,71 € pour tenir compte des années écoulées depuis l'acquisition.

Le conseil municipal décide :

- de racheter la concession carré F numéro 39 appartenant M. et Mme Joseph et Gabrielle GENDROT,
- D'autoriser Mme le Maire de procéder au remboursement du concessionnaire,
- D'autoriser Mme le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

05-03/2025 – SALLE de la Fontaine – Acquisition de 120 CHAÎSES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de renouveler les chaises de la salle de la Fontaine.

Pour ce faire, un devis de l'Entreprise PRO-MOB.FR nous a été proposé conforme aux chaises désirées, d'un montant hors taxe de 4 354,01 € pour 120 chaises.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cette opération est prévue au budget primitif 2025, en investissement, article 2184.

Le conseil municipal décide :

- De valider le devis et confirmer la commande de 120 chaises à l'entreprise PRO-MOB.FR d'un montant de 4 354,01 € HT
- D'autoriser Mme le Maire à signer ce devis.

PROCHAÎNE RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL : jeudi 3 avril 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h30

M. Hervé OLIVRY
Secrétaire de séance

Madame Patricia MARSOLLIER
Maire

